

*Vincent Regnault, Avocat
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR COURRIEL ET PAR TÉLÉCOPIEUR

Montréal, le 11 février 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria – bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2012
Notre dossier : 312-00530, Phase 2
Dossier Régie : R-3809-2012

Chère consœur,

Nous accusons bonne réception de la correspondance des procureurs d'OC datée du 8 février dernier accompagnée de sa seconde demande de renseignements. Après discussions avec nos principaux, nous souhaitons formuler les commentaires suivants.

Tout d'abord, nous aimerions rappeler que la Régie, dans sa décision D-2013-003, convoquait les parties à une audience afin d'entendre Gaz Métro et les intervenants sur la possibilité de suspendre l'application de la formule d'ajustement automatique. Nous ne croyons pas que l'audience du 14 février soit destinée à faire un débat sur les coûts engagés par Gaz Métro pour l'exercice des droits que la *Loi sur la Régie de l'énergie* lui accorde. Par ailleurs, nous ne voyons pas en quoi de tels renseignements pourraient être utiles à la Régie afin de décider de sa proposition. Dans cette mesure, nous soumettons respectueusement qu'il n'y pas lieu d'ordonner de répondre à la demande de renseignements d'OC ou d'exiger la présence d'un témoin de Gaz Métro le 14 février prochain afin de répondre à des questions d'OC sur ces coûts.

De surcroît, nous notons que la décision procédurale D-2013-003 prévoit que Gaz Métro devra répondre aux questions reliées à l'établissement de ses tarifs 2013 au plus tard le 27 février prochain. Gaz Métro soumet donc que si la Régie autorise la seconde demande de renseignements d'OC, celle-ci tentera d'y répondre pour le 27 février prochain ou le plus rapidement possible après cette date.

Enfin, dans le cadre des audiences d'avril prochain, Gaz Métro produira les témoins appropriés afin de répondre aux questions de l'ensemble des intervenants sur le sujet.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.



Vincent Regnault
VR/mb